

VILLE
D'AVESNES LES AUBERT
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2010

Le vingt quatre septembre deux mille dix, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES.LES.AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maryse BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 17 septembre 2010, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et Mrs M. BASQUIN, D. RUELLE, M-J GOFFART, D. BEAUDUIN, M-Ch TRANCHANT, M. LEROY, C. SAMSOEN, J-M GRIMAUD, O. PAGNIEZ, M. WAXIN, P. LEGRAND, Y. VISSE, A-C TAQUET, P. FLAVIGNY, M-C MILHOMME, Th. SANTER, Cl. MASSE, J. DEBAERMAKER, M. GERNEZ, J-C PAVAUX.

Avaient donné procuration :

Mrs. R. BRUNEL à D. RUELLE, A. BISIAUX à J-C. PAVAUX.

Etait excusée :

Mme J-M BERNIER

Présents à l'ouverture - Départ à 18 heures 40: J-C. NAVETEUR, F. BOZION, R. TESSON, G. BACQUET.

Madame le Maire procède à l'appel nominatif et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Pascal FLAVIGNY a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Suite à une intervention de Monsieur Jean-Claude NAVETEUR au sujet du local communal 3 bis rue Jules Ferry, les 4 Membres du Groupe des Elus Communistes et Républicains quittent la séance à 18 heures 40.

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 11 Juin 2010 a été entériné à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'étude des points prévus à l'ordre du jour.

1 - DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire donne communication au Conseil Municipal des décisions qu'elle a prises dans le cadre de sa délégation de pouvoirs :

- 1) Contrat avec la Société COEUR GRENADINE de Villeneuve d'Ascq pour l'organisation d'une classe de découverte à dominante mer du 18 au 22 octobre 2010 (50 enfants de 6/7 ans de l'Ecole Primaire Joliot Curie).
- 2) Contrat avec la Société BUROMATIC 59 de Valenciennes pour le renouvellement du Parc de photocopieurs (avec maintenance) de la Commune.
- 3) Contrat avec la Société QUALICONSULT de Villeneuve d'Ascq pour une mission de contrôle technique concernant l'aménagement de l'accueil périscolaire.

N°2a/24/09/2010 - VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX RUE BARBUSSE

Par 21 voix POUR, le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle H254p (lots n°3 et 4) située au Lieu-dit Le Transval - rue Barbusse à AVESNES LES AUBERT, d'une superficie des deux lots d'environ 9 a 50 ca au prix total de 2850,00 € net vendeur, les frais de notaire et accessoires étant à la charge de

l'acquéreur et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette vente et notamment l'acte notarié à intervenir qui sera rédigé par l'étude de Maître SOLICH, notaire à AVESNES LES AUBERT et à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

N°2b/24/09/2010 - VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL RUE BARBUSSE

Par 21 voix POUR et 1 abstention (M. Jean-Marc GRIMAUD), le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle H254p (lot n°2) située au Lieu-dit Le Transval - rue Barbusse à AVESNES LES AUBERT, d'une superficie d'environ 8 a 3 ca au prix de 3200,00 € net vendeur, les frais de notaire et accessoires étant à la charge de l'acquéreur et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette vente et notamment l'acte notarié à intervenir qui sera rédigé par l'étude de Maître SOLICH, notaire à AVESNES LES AUBERT et à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

N°2c/24/09/2010 - VENTE D'UN GARAGE COMMUNAL RUE CHANZY

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal décide de vendre un garage communal sis 1bis, rue Chanzy à AVESNES LES AUBERT, au prix de 10000,00 € net vendeur, les frais de notaire et accessoires étant à la charge de l'acquéreur et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette vente et notamment l'acte notarié à intervenir qui sera rédigé par l'étude de Maître SOLICH, notaire à AVESNES LES AUBERT et à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

N°3/24/09/2010 - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps complet et de modifier en conséquence le tableau des effectifs du personnel communal à compter de la date de création de ce poste.

N°4/24/09/2010 - CONTRAT D'APPRENTISSAGE

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal décide le recours à un contrat d'apprentissage et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

N°5/24/09/2010 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES ET LA TELETRANSMISSION DES ACTES

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures et la télétransmission des actes pour la période du 24 septembre 2010 et ce, jusqu'à l'expiration du groupement de commandes et approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention. Madame le Maire est autorisée à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°6/24/09/2010 - SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE AVEC LA PREFECTURE DU NORD

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec le Préfet, la convention fixant les modalités de fonctionnement de la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

N°7/24/09/2010 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAUDRESIS - CATESIS - EXTENSION DE COMPETENCE « PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT : SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE L'ESCAUT »

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis portant extension de compétence intitulée « Protection et mise en valeur de l'environnement : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Escaut » et charge Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

N° 8/24/09/2010 - NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN

Par 21 voix POUR, le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des Communes suivantes :

COMPETENCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF (I),
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (II), EAUX PLUVIALES
(III) et EAU POTABLE ET INDUSTRIELLE (IV)

• MONTAY (59)

COMPETENCE EAU POTABLE ET INDUSTRIELLE (IV)

• REGNY (02)

et accepte donc que ces adhésions soient effectuées aux conditions proposées par les délibérations du Comité du SIDEN-SIAN en date du 23 Avril 2010.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

N°9a/24/09/2010 - SIDEN-SIAN - DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DANS LA COMMUNE - RAPPORT D'ACTIVITES 2009

Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque ni observation et prend acte de la présentation en séance du rapport annuel d'activités pour l'exercice 2009 du SIDEN-SIAN.

N°9b/24/09/2010 - SIDEC - RAPPORT D'ACTIVITES 2009

Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque ni observation et prend acte de la présentation en séance du rapport annuel d'activités pour l'exercice 2009 du SIDEC.

N°9c/24/09/2010 - SMABE - RAPPORT D'ACTIVITES 2009

Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque ni observation et prend acte de la présentation en séance du rapport annuel d'activités pour l'exercice 2009 du SIABE.

N°10/24/09/2010 - CLASSES DE NEIGE - JANVIER/FEVRIER 2011

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'organisation des classes de découverte à dominante neige en Janvier/Février 2011 et fixe le montant de la participation à réclamer aux familles comme suit :

Familles dont l'impôt sur le revenu est supérieur à 300 € :

- 1^{er} enfant 90.00 €
- 2^{ème} enfant 75.00 €
- 3^{ème} enfant 65.00 €

Familles dont l'impôt sur le revenu est inférieur à 300 € :

- 1^{er} enfant 70.00 €
- 2^{ème} enfant 60.00 €
- 3^{ème} enfant 50.00 €

Familles inscrites au C.C.A.S.

- 1^{er} enfant 50.00 €
- 2^{ème} enfant 40.00 €
- 3^{ème} enfant 30.00 €

Location des tenues de ski : 15 €

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à mener à bien la consultation des entreprises, à signer la convention à intervenir avec le prestataire qui sera retenu, ainsi qu'à solliciter les diverses subventions pouvant être octroyées.

11 - COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIVERS SYNDICATS

Le compte rendu des dernières réunions des syndicats intercommunaux est présenté en séance :

- Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis par Madame le Maire
- SIVOM par Monsieur Ruelle
- SMABE par Madame Tranchant.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire a levé la séance à 20 heures 00 en précisant que la prochaine réunion devrait avoir lieu le vendredi 03 Décembre à 18 heures 30.

Le Secrétaire de séance,



Pascal FLAVIGNY



Le Maire,



Maryse BASQUIN